

## Délibération n°B-2019-39 Vente de véhicules et matériels

### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5      Date de convocation : le 05 septembre 2019  
Présents : 4      Quorum fixé à 3 membres  
Votants : 4  
Procuration :

### Résultats du vote :

Voix "pour" :   
Voix "contre" :   
Abstentions :

<u>TITULAIRES</u>		
	Présent	Excusé
M. Robert <b>MORLOT</b>	X	
M. René <b>REGAUDIE</b>	X	
Mme Edwige <b>EME</b>	X	
M. Patrick <b>GOUX</b>	X	
Mme Christelle <b>RIGOLOT</b>		X

### Etaient également présents

M. le colonel Fabrice **TAILHARDAT**, directeur départemental des services d'incendie et de secours  
M. le colonel Ralph **JESER**, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours  
M. le lieutenant-colonel Franck **BEL**, chef d'Etat-Major des services d'incendie et de secours  
Madame Sylvie **JUIN**, chef du secrétariat de direction des services d'incendie et de secours

L'an deux mille dix-neuf, le seize septembre, à neuf heures et trente minutes, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2015-24 du 20 avril 2015 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS modifiée.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Il est proposé que les véhicules et matériels réformés, dont la liste exhaustive figure en annexe, fassent l'objet d'une vente via le site de la société AGORASTORE, solution de vente sur laquelle vous avez délibéré au bureau du 11 janvier 2016, délibération n°B-2016-05.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir :

- autoriser le président du Conseil d'administration à procéder à la vente aux enchères par internet des véhicules et des matériels réformés du SDIS, dont la liste figure en annexe.
- approuver les montants de mise à prix et mise de retrait proposés par le groupement technique pour chacun des véhicules et matériels.

## Décision

Les membres du bureau, à l'unanimité,

- autorisent le président du Conseil d'administration à procéder à la vente aux enchères par internet des véhicules et des matériels réformés du SDIS, dont la liste figure en annexe.
- approuvent les montants de mise à prix et mise de retrait proposés par le groupement technique pour chacun des véhicules et matériels.

### Liste des véhicules et des matériels réformés à vendre du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône

DESIGNATION	OBSERVATIONS	MISE A PRIX	Mise de retrait (50% de la mise à prix)
<b>Lot de 14 Groupes de désincarcération BEMAEX et HYDRAM avec flexibles et outils <u>Date de mise en circulation</u> : 2001</b>	Peut être cédé en l'état. A réviser	300,00 €	150,00 €
<b>FPT RENAULT M210 <u>Date de mise en circulation</u> : 01/12/95 <u>n° immatriculation</u> : BX-478-KG 32 500 Kms</b>	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser (Pompe HS)	1 000,00 €	500,00 €
<b>PEUGEOT EXPERT <u>Date de mise en circulation</u> : 18/03/98 <u>n° immatriculation</u> : BY-784-KH 156 044 Kms</b>	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser	300,00 €	150,00 €
<b>RENAULT B 70 Plateau <u>Date de mise en circulation</u> : 09/09/83 <u>n° immatriculation</u> : BX-739-KH 65 036 Kms</b>	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser	500,00 €	250,00 €
<b>RENAULT B 90 Plateau <u>Date de mise en circulation</u> : 28/02/90 <u>n° immatriculation</u> : BX-646-KH 395 143 Kms</b>	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser	300,00 €	150,00 €
<b>VSAV RENAULT MASTER <u>Date de mise en circulation</u> : 15/10/01 <u>n° immatriculation</u> : BY-052-RB 89 240 Kms</b>	Peut être cédé en l'état <u>sans</u> contrôle technique A réviser (sans boîte vitesse)	200,00 €	100,00 €
<b>VSAV CITROEN JUMPER <u>Date de mise en circulation</u> : 27/10/11 <u>n° immatriculation</u> : BW-184-ZQ 122 672 Kms</b>	Peut être cédé en l'état <u>sans</u> contrôle technique A réviser (pb boîte vitesse)	400,00 €	200,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20190916-B-2019-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2019  
Affichage : 18/09/2019

Le président du conseil d'administration

  
**Robert MORLOT**

